

Vous souhaitez **tester de nouveaux mélanges de couverts en intercultures** ou de **nouveaux itinéraires techniques** pour leur gestion ?

L'opération

« **Adopte un couvert** »

est faite pour vous !



► « Adopte un couvert » c'est quoi ?






Il s'agit d'une expérimentation qui a pour objectif de **maximiser la couverture des sols en période d'interculture**. En effet, au-delà des obligations réglementaires de couverture des sols, c'est bien la **réussite d'implantation du couvert qui assurera son efficacité** pour :

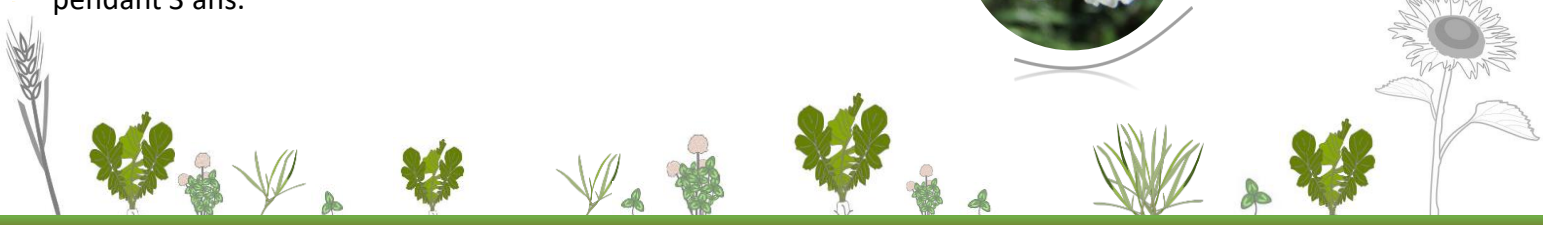
- Piéger les nitrates et ainsi limiter le transfert d'azote vers les nappes ;
- Réduire l'érosion des sols ;
- Améliorer la structure des sols ;
- Préserver la vie biologique des sols ;
- Améliorer les teneurs en matière organique des sols ;
- Fournir de l'azote à la culture suivante ;
- Maitriser les bio-agresseurs.

Les agriculteurs qui souhaitent s'engager auront accès à des **semences à - 50%** en contrepartie du respect d'un cahier des charges, dans la limite de 5ha par an pendant 3 ans.

► Les territoires concernés

Les territoires cibles de cette expérimentation sont les **Aires d'Alimentation de Captages de Charente à dominante céréalière**, à savoir :

- L'AAC Source de Moulin Neuf 
- L'AAC Source de la Mouvière 
- L'AAC Source de Roche 
- L'AAC des Puits de Vars 
- L'AAC Source de la Fosse Tidet 



► Quelles sont mes obligations si je m'engage ?



En vous engageant dans cette expérimentation vous devez :

- Être suivi par un conseiller
- Vous engager sur 3 ans
- Semer 5ha de couvert homogène chaque année sur une des 5 AAC concernées par l'opération
- Respecter les conditions du cahier des charges que vous aurez sélectionné (vous pouvez changer chaque année)

3 cahiers des charges au choix

	Cahier des charges 1	Cahier des charges 2	Cahier des charges 3
Période de semis	Dans la culture précédente <i>Au moins 3 ou 4 semaines avant récolte</i>	A la récolte <i>Dans les 24h après la récolte</i>	Avant le 15 septembre
Durée d'implantation	<i>Pas de durée imposée. Respecter a minima la réglementation.</i>	<i>Pas de durée imposée. Respecter a minima la réglementation.</i>	Minimum 4 mois <i>à partir de la date de semis</i>
Composition du mélange	2 espèces minimum <i>avec au moins 2 espèces de familles différentes</i>	3 espèces minimum <i>avec au moins 2 espèces de familles différentes</i>	3 espèces minimum <i>avec au moins 2 espèces de familles différentes</i>
Modalités de destruction	<i>Pas de modalités de destruction imposées. Respecter a minima la réglementation.</i>	<i>Pas de modalités de destruction imposées. Respecter a minima la réglementation.</i>	<i>Pas de modalités de destruction imposées. Respecter a minima la réglementation.</i>

L'objectif de cette opération est que **vous testiez des mélanges ou des modalités de gestion de vos couverts différents** de vos pratiques habituelles. Il vous sera donc demandé de **décrire un couvert TEMOIN**.

► Pour m'engager ou m'informer je contacte un référent

Mon conseiller d'exploitation



Nicolas CHASLARD
☎ 06.07.76.91.58



Conseillers d'exploitation ou
Mathilde LANDAIS
☎ 06.84.83.18.39



Anaïs BRUNET
☎ 06.71.94.80.27



Valentin MARQUET
☎ 06.44.07.97.40



Dimitri FERRAND
☎ 06.32.56.34.77



Yoann PINAUD
☎ 06.42.39.93.78



Thomas DAMOUR
☎ 06.48.84.23.61



Serge MARAIS
☎ 06.08.31.08.35



Jean-Yves SAUVAGE
☎ 06.07.27.63.29



Alexandre PAITRE
☎ 06.79.44.33.93



Audrey DELMAS
☎ 06.27.39.89.63



Cédric CLOCHARD
☎ 06.20.62.54.04

L'animateur Re-Resources de mon territoire

Sarah AUBERT
Charente Eaux

☎ 05 45 20 03 10 / 07 87 11 06 24
✉ saubert@charente-eaux.fr

Hugues CHABOUREAU
Charente Eaux

☎ 05 45 20 03 11 / 07 86 48 69 48
✉ hchaboureau@charente-eaux.fr

Mélanie FIGADÈRE

SIAEP Nord Ouest Charente
☎ 05 45 65 96 27 / 06 75 97 20 10
✉ m.figadere@siaepnordouest16.fr

Plaquette réalisée avec le concours financier de :



Conception plaquette :
Novembre 2019

